

Doctorat en études cinématographiques

Examen de synthèse

L'examen porte essentiellement sur **deux documents** :

- Un **projet de thèse** détaillé, de trente pages (7500 mots), qui présente le premier champ de recherche. Le projet de thèse doit être accompagné d'une bibliographie complète.
- Une **étude de quinze pages** (3750 mots), qui manifeste la maîtrise d'un deuxième champ de recherche. Ce deuxième champ doit être distinct de celui abordé dans la thèse et porter sur un autre corpus d'études et une autre problématique.

Idéalement, l'étudiant doit déposer tous les documents un mois avant l'examen oral pour laisser un temps honorable au comité d'en prendre connaissance.

Une fois les documents déposés par l'étudiant, le comité procède à l'évaluation du dossier. S'il le juge acceptable, il passe à la deuxième étape de l'examen, qui comprend :

- un premier **examen écrit** sur le projet de thèse et le premier champ de recherche : **le jury soumet une question sur le premier champ de recherche**, à laquelle le candidat doit répondre en **7 jours** dans un texte d'**une vingtaine de pages**.
- un deuxième **examen écrit** sur le deuxième champ de recherche : deux jours environ après le premier examen, **le jury soumet une question sur le deuxième champ** de recherche, à laquelle le candidat doit répondre en **3 jours** dans un texte d'**une dizaine de pages**.
- **un examen oral** sur le premier et le deuxième champ de recherche (environ 2 heures) : L'examen oral commence par une courte présentation des enjeux de la recherche en cours de la part de l'étudiant(e) (15-20 minutes), ensuite, à tour de rôle, les trois membres du jury posent des questions sur le projet de thèse, le deuxième champ et les examens écrits dans le but d'aider l'étudiant à mieux conceptualiser son sujet de thèse, ainsi que de vérifier s'il/elle est suffisamment préparé(e) pour en entreprendre la rédaction.